

## Compte rendu de la séance du mardi 03 décembre 2019

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Christophe DONNET.

Absents ayant donné procuration : Christophe NOURRY à Marie-Thérèse CHAPELLE, Karine PASTRE à André ROUX, Régis JULIEN à Anne-Marie CAMPREDON, Catherine DUBOST à Serge LAPIERRE

Absents : Gilles DUSSART, Joséphine ROBERT, José LOUREIRO (jusqu'à 18h20)

*Secrétaire de la séance : Bernard CREISSENT*

### 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2019

**Approuvé à l'unanimité**

### 2) Modification des statuts du SIVOM de Florac-Bédouès-Cocurès et restitution à la commune de la compétence en matière d'eaux pluviales.

Suite aux transferts de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020, le SIVOM de Florac-Bédouès-Cocurès va être dissout. Le conseil municipal doit donc voter une modification des statuts du SIVOM avec une restitution à la commune de la compétence Eaux Pluviales.

**Vote 13 voix POUR.**

### 3) Fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de Grade

Après l'avis du comité technique paritaire du 4 novembre 2019.

Le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

| Cadre d'emplois          | Catégorie | Grade d'avancement                                     | Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables |
|--------------------------|-----------|--|--|
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b> |           |  |  |
| Adjoint technique        | C         | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 50 %   |
|                          |           | Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | ---- %   |

**Vote 13 voix POUR.**

### 4) Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**INVESTISSEMENT :****DEPENSES RECETTES**

|           |                      |           |  |
|-----------|----------------------|-----------|--|
| 2315 - 47 | Voirie               | 18000.00  |  |
| 2315 - 50 | Logement Foyer Rural | -18000.00 |  |

**Vote 13 voix POUR**5) Tarif cantine de Florac

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu des parents de Bédouès-Cocurès ayant leur enfant à l'école publique de Florac.

**18h 20 : arrivée de José LOUREIRO**

Monsieur le Maire énonce les 3 cas de dérogations possibles (Code de l'Education : article L212-8)

« 1° Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune

3° A des raisons médicales. »

Présentation des différents tarifs appliqués :

|   | Demi-pensionnaire | Occasionnels |
|---|-------------------|--------------|
| Prix facturés aux parents domiciliés à B-C ayant leur enfant à l'école de B-C               | 3,35 €            | 3,45 €       |
| Prix facturés aux parents <b>domiciliés hors commune</b> ayant leur enfant à l'école de B-C | 3,35 €            | 3,45 €       |
| Prix payé par la mairie de B-C  | 5,55 €            | 5,55 €       |
| Participation communale par enfant scolarisé à B-C  | 2,20 €            | 2,10 €       |

Prix facturés aux parents de B-C ayant leur enfant à l'école de Florac

5,35 €

**Présentations des 4 cas possibles sur la commune de Bédouès-Cocurès :**

- Enfants de Cocurès déjà à l'école de Florac avant 2016 : prise en charge des frais de fonctionnement : cantine OUI
- Enfants de Bédouès déjà à l'école de Florac avant 2016 : prise en charge des frais de fonctionnement : cantine OUI

**COMMUNE NOUVELLE en 2016**

- Acceptation de dérogation : prise en charge des frais de fonctionnement : cantine OUI
- Refus de dérogation : PAS de prise en charge des frais de fonctionnement : cantine NON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge 2€ par enfant et par jour pour les enfants ayant une dérogation.

**Vote 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 11 voix POUR.**

#### 6) Questions diverses

- Chemin du Chon Bartas : inondation des riverains par fortes pluies. Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un mini réseau d'eau pluviale.
- Branchement du pluvial détérioré rue de la Charrière : les travaux seront effectués avant la fin de l'année
- Caves du presbytère de Cocurès inondées lors des dernières fortes pluies.

#### - Réclamations :

- Lors de fortes pluies : ruissellement des eaux du chemin Chon Mar qui passe de chaque côté de la maison de Mme AGULHON et qui dégrade son chemin d'accès.
- Rue de la Charrière demande de déplacer le panneau de la rue de l'autre côté, actuellement non visible par les taxis.
- Chemin des Roches très abîmé, de plus un mur de soutènement est en train de s'écrouler
- Chemin de Bourlande endommagé par les fortes pluies

Monsieur le Maire précise l'ordre des priorités dans ce domaine :

- 1-Travaux présentant un caractère d'urgence pour des raisons de sécurité
- 2-Travaux nécessités par un risque sur un bien bâti
- 3-Travaux nécessités par un risque sur terrain privé
- 4-Travaux sur voirie permettant d'accéder à un habitat permanent
- 5-Travaux sur voirie permettant d'accéder à un habitat temporaire
- 6-Travaux sur voirie permettant d'accéder à des exploitations
- 7-Autres travaux sur chemins et sentiers

- Travaux de restauration du tombeau des parents du pape Urbain V : Christophe Donnet présente des photos et fait un point sur les travaux, les éléments du tombeau devraient être remontés au printemps.

La Fondation de Sauvegarde de l'art français a versé à la commune une subvention de 4000€.

- Fibre optique : Compte-rendu par Marie-Thérèse Chapelle. Pour plus de renseignements, voir le site de la mairie : « [bedoues-cocures.fr](http://bedoues-cocures.fr) ».

- Recyclage des déchets : document reçu dans les boîtes aux lettres

- Goûter des aînés : mercredi 11 décembre à 15h à Cocurès

Séance levée à 19h30

Vu le Maire

Vu le secrétaire